

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Nombre de conseillers : 39

En exercice : 39

Présents : 30

Excusés : 6

Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX JANVIER, à DIX-NEUF HEURES , les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - M. NOVAIS - M. DUMONT - Mme TCHOULA NJIA - M. RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TASD'HOMME - Mme FERNANDES - Mme HEUCLIN - M. FOUBERT - M. LARGIER - Mme TOUPANCE.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. JACQUOT - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

M. TASD'HOMME	à	M. BORD
Mme FERNANDES	à	Mme PIOT
Mme HEUCLIN	à	M. NOVAIS
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
M. LARGIER	à	M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

N°4 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2025

Rapporteur : Betty CHAULIAGUET

Aux termes du décret n°2015-761 du 24 juin 2015 pris en application de la Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant-es doivent présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport a pour objectif de recenser et de valoriser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité tant au sein des services municipaux qu'en direction de ses administrés et de fixer les orientations de moyen terme pour corriger les inégalités identifiées.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il s'agit d'une présentation, chiffrée et qualitative, de la politique d'égalité de la commune en tant qu'employeuse et en tant que productrice de politiques publiques favorisant l'accès aux droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les données utilisées pour élaborer ce rapport sont issues de la Direction des Ressources Humaines de la commune et arrêtées au 31 décembre 2025.

Le décret du 24 juin 2015 fixe le contenu du rapport. Celui-ci comporte deux volets :

- Un volet interne relatif à la **politique des ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**. Il comporte un bilan des actions menées, des ressources mobilisées et décrit les orientations privilégiées. Ce bilan et ces orientations concernent notamment :
 - les rémunérations et les parcours professionnels,
 - la mixité dans les filières
 - la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail, et la lutte contre toute forme de harcèlement et d'agissements sexistes.
- Un volet territorial qui concerne les **politiques d'égalité menées sur la commune**. Des orientations pluriannuelles et des programmes favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi fixés.

Ce volet comporte un bilan des actions conduites à cette fin. Il recense les ressources mobilisées et projette les ambitions en matière de politique d'égalité et de lutte contre les violences pour les années à venir.

Monsieur le maire met aux voix ce dossier.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2025, ci-annexé.

N°5 Rapport d'orientation budgétaire pour 2026

Rapporteur : Sofiane GHOZELANE

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le maire organise, dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget, un rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal.

- Enfin, les frais financiers baissent de 25 % en raison du désendettement de la commune et de la baisse des intérêts des emprunts à taux variable.
- Les recettes baissant plus rapidement que les dépenses, **l'épargne brute** se dégrade mais reste élevée : - 0,5 M€ en 2025.
- Les **dépenses d'équipement** augmentent par rapport à 2024 :
 - 30 805 K€ ont été inscrits en 2025, dont 13 155 K€ de reports de crédits portant sur des engagements 2024.
 - En fin d'exercice, 16 852 K€ de dépenses d'équipement ont été mandatés. Parallèlement, 8 741 K€ sont engagés pour des travaux en cours non encore finalisés. Ils donneront lieu à des reports de crédit sur l'exercice 2026.
 - Ainsi, fin 2025, 25 593 K€ ont été engagés ou mandatés, soit un taux d'exécution d'environ 83 %.
- Le remboursement du capital de la dette (3 369 K€) a mobilisé 44 % des ressources propres disponibles (épargne brute, cessions, fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, ...). Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 25 750 K€ soit 669 € / habitant (986 € / h. pour les communes de même strate en 2024).

Les grandes orientations pour 2026 sont les suivantes :

- Les **recettes réelles de fonctionnement** devraient baisser de 4,6 % sous l'effet principalement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, prévu dans le projet de loi de finances pour 2026.
- Une hausse de 1,2 % est prévue pour les **dépenses réelles de fonctionnement** :
 - Les charges à caractère général devraient baisser de 1,6 %, en raison notamment de la baisse du prix du gaz.
 - Les charges de personnel devaient augmenter de 1,7 % par rapport aux crédits inscrits au BP 2025.
 - La contribution au FPIC devrait baisser par rapport aux crédits inscrits au BP 2025 (191 K€ pour 2026).
 - Les subventions aux associations et au CCAS devraient augmenter (+ 482 K€)
 - Les frais financiers devraient baisser d'environ 48 K€, en raison du désendettement de la commune et de la baisse des taux d'intérêts des emprunts contractés à taux variable.

Les investissements 2026 envisagés s'articuleraient autour d'une programmation estimée à 11,3 M€ :

Equipements et acquisitions hors travaux :

- | | |
|---|----------|
| • Etudes, logiciels | 163 K€ |
| • Matériel informatique et de transport, équipement | 1 119 K€ |

Total prévision 2026 :	1 282 K€
-------------------------------	-----------------

Programmation travaux :

N°6 Demande de subvention DSIL 2026 - Construction d'une halle de marché ouverte et de son parvis

Rapporteur : Sofiane GHOZELANE

Dans un courrier du 1^{er} décembre 2025, le Préfet de Seine-et-Marne a adressé aux maires du département un appel à projets portant sur les dotations d'investissement 2026. Parmi ces dotations, la commune de Pontault-Combault est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La DSIL soutient les projets s'intégrant dans les grandes priorités d'investissement de l'Etat, et notamment ceux inscrits dans un contrat signé avec l'État comme le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE).

La commune de Pontault-Combault souhaite réaliser la construction d'une halle de marché ouverte, accompagnée de l'aménagement de son parvis en cœur de ville. Ce projet est inscrit au CRTE signé entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'État.

Ce projet permettra :

- De renforcer l'offre commerciale locale et l'attractivité du centre-ville,
- De soutenir les circuits courts et le commerce de proximité,
- De proposer un espace ouvert, fonctionnel et convivial,
- De contribuer à la dynamisation économique et sociale du cœur de ville,
- D'améliorer le cadre de vie des habitants

Il est proposé de solliciter la DSIL 2026 pour la construction d'une halle de marché ouverte et de son parvis, à hauteur de 356 502,01 euros hors taxes, soit un taux de financement de 22,55 %.

Monsieur le maire précise que d'autres demandes de subvention seront faites pour ce projet car il y a des seuils à respecter en fonction des différents organismes financeurs (l'état, la région et le département).

Monsieur le maire met aux voix ce dossier.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'opération de construction d'une halle de marché ouverte et de son parvis en cœur de commune pour un montant de 1 580 717,16 € HT, soit 1 896 860,59 € TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026,

SOLLICITE une subvention de la part de l'État au titre de la DSIL 2026 d'un montant de 356 502,01€, soit 22,55 % du coût HT de l'opération,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention.

N°7 Demande de subvention DSIL 2026 - Réaménagement de la rue de la Chaussée incluant la création d'une liaison douce

Rapporteur : Sofiane GHOZELANE

Dans un courrier du 1^{er} décembre 2025, le préfet de Seine-et-Marne a adressé aux maires du département un appel à projets portant sur les dotations d'investissement 2026. Parmi ces dotations, la commune de Pontault-Combault est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La DSIL soutient les projets s'intégrant dans les grandes priorités

N°9 Demande de subvention DSIL 2026 - Renouvellement des équipements numériques des écoles

Rapporteur : Sofiane GHOZELANE

Dans un courrier du 1er décembre 2025, le préfet de Seine-et-Marne a adressé aux maires du département un appel à projets portant sur les dotations d'investissement 2026. Parmi ces dotations, la commune de Pontault-Combault est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La DSIL soutient les projets s'intégrant dans les grandes priorités d'investissement de l'Etat.

Il est proposé de solliciter la DSIL 2026 pour le projet de renouvellement des équipements numériques des écoles, inscrit dans une programmation pluriannuelle sur cinq ans, représentant un coût total estimé à 208 333,33 euros hors taxes, soit un taux de financement de 80,00 %.

Cette opération porte sur le renouvellement de 100 tableaux numériques interactifs (TNI) par des écrans numériques interactifs (ENI), à hauteur de 20 équipements par an, soit 41 666,67 euros taxes par an, correspondant à 50 000,00 € toutes taxes comprises, au sein de 9 écoles.

Monsieur le maire met aux voix ce dossier.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'opération de renouvellement des équipements numériques des écoles, pour un montant de 208 333,33 € HT, soit 250 000,00 € TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026,

SOLLICITE une subvention de la part de l'Etat au titre de la DSIL 2026 d'un montant de 166 666,67 €, soit 80,00 % du coût hors taxes de l'opération,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention.

N°10 Candidature au fonds d'aménagement communal du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Rapporteur : Sofiane GHOZELANE

Le Département de Seine-et-Marne a mis en place le Fonds d'Aménagement Communal (FAC) afin d'accompagner financièrement les communes dans la réalisation de leurs projets d'investissement.

Le précédent Fonds d'Aménagement Communal, signé le 18 novembre 2022 dans le cadre de la construction et réhabilitation à l'école Pablo Neruda, a été soldé le 18 novembre 2025.

La commune est donc en situation de candidater à un nouveau Fonds d'Aménagement Communal.

La commune de Pontault-Combault, dont la population est supérieure à 10 000 habitants, est éligible à ce dispositif et peut, à ce titre, solliciter une enveloppe maximale de 1 000 000 €.

La présente délibération a pour objet de valider la candidature de la commune de Pontault-Combault au FAC, sans présentation de projets à ce stade, et d'autoriser Monsieur le maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier.

Monsieur le maire met aux voix ce dossier.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la candidature de la commune de Pontault-Combault au Fonds d'aménagement

Cette commission a pour objectifs :

- D'analyser les problématiques rencontrées par les familles en situation d'impayés, dans le cadre des factures dues auprès de la municipalité pour la restauration scolaire et/ou les centres de loisirs, afin de réduire le montant des dettes contractées
- De mettre en place un projet d'accompagnement social et budgétaire adapté.

Pour ce faire, un partenariat a été instauré entre la direction des solidarités et la direction des affaires générales afin de fournir des éléments de compréhension sur les difficultés rencontrées par les familles, permettant ainsi, aux membres élus siégeant à la commission, d'émettre des avis sur des modifications de facturation des prestations consommées par les administrés concernés, avis soumis par la suite à la validation du Conseil municipal.

Commission du 16 octobre 2025 :

1 dossier étudié dont 1 dossier accepté.

- Famille 1 : baisse du quotient familial de la tranche 7 à la tranche 5 de juillet à août 2025, représentant une annulation de 422,62€

Soit un montant total annulé de 422,62€.

Monsieur le maire met aux voix ce dossier.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de quotient familial proposée par la Commission Sociale Enfance du 16 octobre 2025 pour 1 famille, représentant une annulation d'un montant total de 422,62€.

N°13 Convention de mise à disposition de locaux situés 4 avenue Louis Granet dans le cadre de l'installation d'un centre de santé

Rapporteur : Gilles BORD

La commune de Pontault-Combault est propriétaire d'un local, sis 4 avenue Louis Granet, pour partie sur la parcelle cadastrale AR 424. Ce dernier, d'environ 80 m² au rez-de-chaussée, fait partie du complexe sportif « Boisramé ».

Ce local, occupé et géré par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée-de-la-Marne, accueillait un centre médico-sportif jusqu'en novembre 2023, date du transfert de ce service au complexe intercommunal de sports et de loisirs Le Nautil et de l'ouverture d'une Maison Sport Santé.

Depuis cette date, ce local est inoccupé et n'est plus ouvert à l'usage du public. Ainsi, il est considéré comme désaffecté de manière effective depuis deux ans et a été déclassé du domaine public lors du conseil municipal du 24 novembre 2025.

Pour rappel, l'Hôpital de Forcilles, sous l'égide de la Fondation Cognacq-Jay, a ouvert, depuis octobre 2024, un centre de santé dans des locaux mis à disposition par la commune, avenue de la République.

Accueillant des médecins généralistes et, depuis peu, des spécialistes, cet établissement a permis de renforcer de manière significative l'offre de soins sur la commune en proposant près de 10 000 consultations annuelles de médecine générale, sans aucun dépassement d'honoraires.

Aujourd'hui, dans la même dynamique, l'Hôpital de Forcilles souhaite augmenter l'offre de santé sur la commune en accueillant de nouveaux médecins et professions paramédicales dans les mêmes conditions de prise en charge pour les patients.

Aussi, afin de favoriser l'implantation d'une nouvelle offre de soins au plus près des habitants, la commune souhaite mettre à disposition ledit local, avenue Louis Granet, au profit de la Fondation Cognacq-Jay, afin d'y ouvrir un second centre de santé.

Afin de finaliser ce projet, la commune doit désormais approuver la signature d'une convention d'occupation avec la Fondation Cognacq-Jay pour encadrer l'installation du centre de santé.

AUTORISE le président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne à prendre un avenant modifiant la liste des projets du CRTE pour l'année 2026.

CHARGE monsieur le maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

N°16 Candidature de la commune de Pontault-Combault au concours "les rubans du Patrimoine 2026"

Rapporteur : Dominique BECQUART

Dans le cadre de sa compétence en matière d'entretien des bâtiments communaux, la commune de Pontault-Combault a inscrit les travaux de rénovation intérieure de l'église Saint-Denis dans son plan pluriannuel d'investissement.

Située rue Lucien Brunet dans le vieux Pontault, l'église Saint-Denis fait partie du patrimoine historique en tant qu'édifice le plus ancien de la commune, dont l'existence est identifiée depuis le 13^e siècle. La direction des bâtiments a constaté de nombreux désordres (fissurations, usure des peintures, humidité, décollement d'enduits béton mural).

Les travaux réalisés entre juin et décembre 2025 sont:

1. La réhabilitation complète des murs et plafonds du bâtiment y compris le traitement et le rejointement des pierres,
2. La reprise de l'ensemble de la distribution électrique et le remplacement des luminaires par des éclairages LEDs,
3. La réfection des pans de toiture qui présentaient un défaut d'étanchéité.

La commune de Pontault-Combault va déposer un dossier de candidature pour « les rubans du patrimoine 2026 » afin de valoriser l'opération de restauration de l'église.

« Les rubans du Patrimoine 2026 » est un concours ouvert à toute commune ou intercommunalité ayant conduit une opération de restauration, réhabilitation et valorisation d'édifice de plus de cinquante (50) ans présentant un intérêt patrimonial, technique ou particulier, dont les travaux ont été terminés au cours des trois (3) années civiles.

Les jurys du concours sélectionneront et récompenseront les meilleures réalisations. Le prix attribué est de 18 000 € à répartir entre les lauréats.

Monsieur le maire met aux voix ce dossier.

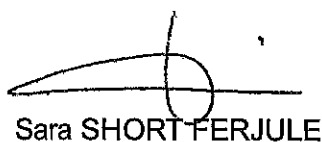
Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la candidature de la commune de Pontault-Combault au concours « Les rubans du Patrimoine 2026 ».

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h15.

La secrétaire de séance :


Sara SHORT-FERJULE

Le maire :


Gilles BORD